

COMMUNE D'ESQUIEZE-SERE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune d'ESQUIEZE-SERE, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Patrice VUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/04/2014

Etaient présents : Christian BAA-PUYOULET, Marie-Lise BROUEILH, Eliane COULOM-TOYE, Jean-Marc DELLAC, Yannick LAFON, Thierry LASSALLE-CARRERE, Olga MEMAIN, Pierre NADAU, Jacques PLACES, Patrice VUILLAUME.

Excusée : Sandrine DUCOS.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2014 est adopté.

1 – Election des délégués aux différents syndicats intercommunaux :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, le 30 mars 2014, le mandat des délégués de la commune au sein des comités, des syndicats, des commissions auxquels adhère la commune a pris fin.

Il convient donc, en vertu des articles L.163-7 et L.164-5 du code des communes d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats et aux commissions communales tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-joint.

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
SIVOM ARDIDEN	Patrice VUILLAUME Sandrine DUCOS	
REGIE ARDIDEN	Christian BAA PUYOULET Patrice VUILLAUME	
SIVOM PAYS TOY (abattoir + crue)	Patrice VUILLAUME	Marie Lise BROUEILH
CCPT communauté de communes	Patrice VUILLAUME Pierre NADAU Christian BAA PUYOULET Olga MEMAIN	
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE BAREGES	Thierry LASSALLE CARRERE	
RAMASSAGE SCOLAIRE	Sandrine DUCOS	

SIVU

Pierre NADAU
Jean-Marc DELLAC
Xavier DEMOURY

SDE syndicat électrification

Patrice VUILLAUME

Pierre NADAU

2 – Déclaration d'intention d'aliéner CHOPART-LE BALCH :

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier dans les périmètres où existe un droit de préemption.

La déclaration est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption en l'occurrence la commune d'Esquièze-Sère, son intention de vendre son bien et les conditions de la vente.

C'est le notaire qui se charge d'établir la DIA, généralement après la signature de la promesse de vente. L'acte authentique de vente ne peut être signé avant que la déclaration d'intention d'aliéner n'ait été déposée et que le bénéficiaire ait formulé son renoncement à préempter.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner un bien présenté par Maître ROCA Nathalie notaire à ARGELES-GAZOST (65) propriétaire Mr Eliot CHOPART sous l'administration légale sous contrôle judiciaire de Monsieur BENJAMIN CHOPARD, et dont l'acquéreur est Mme Michèle LE BALCH, concernant la parcelle cadastrée Section B n° 613 pour un montant de 47 500 € (quarante sept mille cinq cent euros).

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit.

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour

Le Conseil Municipal **décide de renoncer** au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

3 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur le déroulement de la première semaine de mandat qui consiste pour l'essentiel

- à prendre contact avec le personnel de la mairie, administratif et technique,
- et à prendre connaissance des dossiers les plus urgents. Parmi ceux-ci ont été abordés :
 - la réfection de la voirie (goudronnage) qui devrait intervenir avant l'été. Une aide administrative a été demandée à la Direction Départementale de Travaux. Un tour du village a été fait pour l'occasion afin de recenser les points les plus urgents à traiter.
 - Station d'épuration : rendez vous est pris avec le bureau conseil pour une mise au courant des difficultés rencontrées.
 - La sécurisation du virage de « La Cabe » sous l'église de Sère est une priorité. Un bureau d'études a été retenu par le précédent conseil municipal. Une première prise de contact aura lieu le 14 avril.

Le Maire informe enfin le conseil municipal de nombreux rendez-vous déjà engagés :

- Le 12/04 : mariage à la mairie de Catherine DABE et Samuel ABADIE.
- Le 14/04 : élection du bureau du SIVOM du Pays Toy.

- Le 14/04 : à la mairie, signature du contrat d'engagement militaire de Dimitri STOCKER avec la présence de la FNACA et des médaillés Militaires.
- Le 16/04 : réunion du conseil syndical du SIVOM du Pays Toy pour le maire et les adjoints des communes qui aura pour objet les travaux de réfection de la crue de juin 2013.
- Le 28/04 : réunion avec le SIVU pour prendre connaissance des travaux d'électricité sur la commune.
- Le 24/05 : Baptême républicain à la mairie.
- Le 24/05 : Fête de l'école d'Esquièze-Sère.
- Le 25/05 : Fête des Mères à la mairie. L'invitation des mères devrait être faite avec le concours de l'école.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures.